

## **1884**

C'est donc en 1884 qu'on décide de construire un lavoir et le conseil Municipal lance une souscription (à laquelle participent les sieurs Beaupuy, Lapeyrière, et plus tard Lamoureux et bien d'autres....), qui ne donnera pas grand-chose.

On annule donc, mais on gardera cependant sous le coude les 100F donnés par ces trois personnes.

Le projet tombe à l'eau ! Les habitants de la Commune insistent et on fait faire un devis qui sera présenté le 18 janvier 1885, et qui s'élèvera à la somme de 1 450F.

Comme on avait gardé les 100F, la Commune empruntera au Crédit Foncier le reste, remboursable en 30 ans. Seulement comme « il est juste que les étrangers (ceux qui habitent les communes voisines) qui viennent laver à la fontaine contribuent à la dépense » on établit « un droit de lavage ». « 1 lessive de 2 à 5 laveuses 1F 1 lessive de plus de 5 laveuses 2F » C'est l'appariteur (agent municipal chargé d'afficher les informations) qui percevra la taxe et il recevra 20% de la somme en salaire.

Ce lavoir causera bien des soucis aux Conseillers Municipaux et au Maire dès sa mise en service.

### **Anecdote : Pagnol n'est pas loin !**

Sur les plans de 1884 et 1885 on a inscrit le nom des riverains du lavoir Les Sieurs Beaupuy, Lapeyrière et Lamoureux. Dès 1886, les Sieur Beaupuy et Lapeyrière dont on avait gardé les dons, utilisèrent l'eau pour leurs prés. Le Conseil Municipal reconnaissant leur avoir-il accordé ce droit ? Ce droit était-il antérieur ? On ne sait pas. On sait seulement que le Sieur Beaupuy avait acheté le pré au Sieur Peyly, que le Sieur Peyly avait pour habitude de prendre l'eau de la source et que le Sieur Beaupuy a continué. Le sieur Lapeyrière se plaindra à la Préfecture, ce sera le signal de départ des disputes. Le 3 octobre 1886, la séance du Conseil Municipal est houleuse. Mr Lapeyrière prétend que Mr Beaupuy « utilise indûment l'eau à l'aide d'un tuyau dans la partie haute du lavoir » et « demande que l'eau soit rendue à sa destination naturelle le ruisseau ». Il se plaint également que le chemin d'accès aux prés est dégradé. Plusieurs séances tout aussi animées seront consacrées à cette querelle

Pour éviter un procès à son encontre, le Conseil Municipal finit par accepter des arrangements « quoique convaincu d'être maître sur son territoire ». Il sera décidé, en accord avec les protagonistes, que « les près de Mr Beaupuy étant au-dessus de ceux de Mr Lapeyrière, ce premier peut lui rendre l'eau dont il s'est servi ». On fera des travaux au niveau de ce fameux tuyau, mais Mr Beaupuy « garde son privilège », on élargira même un chemin de 1m, du côté du pré de Mr Lamoureux, accédant au lavoir, « sans toucher au mur ». Du coup, Mr Lamoureux demandera en 1894, de prendre lui aussi « les eaux du lavoir pour arroser son pré par la saignée pratiquée dans le mur ouest qui fait face à son pré » ! L'histoire a sans doute continué mais il n'y a plus de traces dans les registres du Conseil !